



Soutien au programme éditorial annuel

Éditeurs

[modalités]

LES OBJECTIFS

La Région Nouvelle-Aquitaine, soucieuse d'encourager un réseau d'éditeurs indépendants de qualité sur le territoire néo-aquitain, a mis en place un système d'aides visant à :

- ◆ Favoriser l'édition de qualité implantée en Nouvelle-Aquitaine.
- ◆ Soutenir la bibliodiversité en privilégiant l'aide aux ouvrages à rotation lente sur la base d'un programme éditorial.

Dates limites de dépôt des dossiers en 2020

29 novembre 2019 – 03 mars 2020

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, contactez ALCA – Agence Livre Cinéma Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine et vos interlocuteurs privilégiés :

Pour les professionnels domiciliés dans les départements : 33, 40, 47, 64

Jean-Marc Robert / jean-marc.robert@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Margaux Maillard / margaux.maillard@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Bordeaux - Méca 5 parvis Corto Maltese CS 81993 33088 Bordeaux cedex

05 47 50 10 00

--

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 19, 23, 24, 87

Cécile Duteil / cecile.duteil@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Limoges - 13 bd Victor-Hugo - 87000 Limoges

05 55 77 48 46

--

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 16, 17, 79, 86

Emmanuelle Lavoix / emmanuelle.lavoix@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Poitiers - 34 place Charles VII - 86000 Poitiers

05 49 88 80 28

LES BÉNÉFICIAIRES

Sont éligibles les maisons d'édition ou structures éditoriales répondant aux critères suivants :

- Entreprise individuelle, société à responsabilité limitée, société anonyme, SCOP, SCIC faisant l'objet d'une inscription au Registre du commerce et des sociétés en Nouvelle-Aquitaine ou association domiciliée dans cette région et dont la création fait l'objet d'une parution dans le journal officiel ;
- répondant à la définition européenne de la petite ou moyenne entreprise (règlement CE n° 70/2001 du 12 janvier 2001, modifié par la recommandation 2003/361/CE) et dont le capital n'est pas majoritairement détenu par un groupe national ou international ayant notamment pour activité l'édition de livres ;
- publiant à compte d'éditeur (compte d'auteur et autoédition exclus), respectant les usages professionnels de la chaîne du livre et possédant un minimum de 5 titres au catalogue avec un programme régulier de parutions d'au moins 3 titres par an ;
- ayant plus d'un an d'existence (donc susceptible de fournir un bilan financier) ;
- dont la diffusion-distribution est organisée ou déléguée à une entreprise professionnelle ;
- dont le chiffre d'affaires lié à l'édition représente une part significative du chiffre d'affaires global ; le chiffre d'affaires annuel de vente de livres de la structure devra être au minimum de 10 000 €.

LES PROJETS ÉLIGIBLES

Ce soutien concerne les ouvrages de qualité et de création du programme éditorial annuel de la maison d'édition.

LES MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

◆ Un comité technique animé par ALCA est mis en place pour instruire les dossiers. Il rassemble des représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'agence qui pourront être accompagnés, s'ils le souhaitent, d'un comité d'experts, en fonction du nombre de demandes à traiter.

◆ L'instruction tiendra compte des critères suivants :

- **Qualité et cohérence du programme éditorial.**

Qualité des ouvrages, tant du point de vue de la forme (maquette, ortho-typographie, mise en page, etc.) que du fonds (qualité des ouvrages, ouvrages de création, cohérence de la politique éditoriale et des collections, etc.). La qualité est appréciée en fonction des titres publiés l'année précédant la demande. ***Pour cela, 3 titres en 3 exemplaires devront être envoyés (ou déposés) à l'agence ALCA – à l'attention de votre interlocuteur privilégié, selon votre département - qui se chargera de les transmettre aux services instructeurs de la demande.***

- **L'éditeur est professionnel et respecte la chaîne du livre.**

Publication à compte d'éditeur, publicité des conditions générales de vente, diffusion-distribution déléguée ou organisée au moins au niveau régional, respect de la chaîne du livre et de la juste rémunération des auteurs, etc.

- **La réalisation du programme éditorial a besoin d'un soutien public pour exister.**

Besoin de financement calculé en fonction du budget prévisionnel de la première année de vie commerciale des titres pour lesquels un soutien est demandé.

FINANCEMENT ET VERSEMENT DE L'AIDE

◆ Un seul dossier par an et par structure éditoriale ;

◆ Le soutien est plafonné à 10 000 € maximum.

**

La demande d'aide sera soumise à l'approbation du Conseil régional réuni en commission permanente. L'attribution de la subvention sera notifiée par courrier et la subvention versée au regard d'un acte administratif qui précisera les pièces financières justificatives nécessaires.

Clause d'engagement consécutif à l'obtention d'une aide

Si le dossier obtient une suite favorable, la mention « avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine » ou l'apposition du logo sera faite sur le site de l'éditeur ou sur tout autre document de communication. L'éditeur s'engage à informer la Région de tout événement spécifique lié au projet soutenu.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE

La constitution des dossiers de demande d'aide au titre du contrat de filière « Livre en Nouvelle-Aquitaine » est dématérialisée sur la plateforme Limesurvey.

- pour les départements 33, 40, 47 et 64 : votre dossier sera suivi par Jean-Marc Robert.
- pour les départements 19, 23, 24 et 87 : votre dossier sera suivi par Cécile Duteil.
- pour les départements 16, 17, 79 et 86 : votre dossier sera suivi par Emmanuelle Lavoix.

1 – Complétez le formulaire d'identification

Il regroupe les éléments nécessaires à l'identification de votre structure et de sa situation économique. Une fois complétée, conservez votre fiche d'identification, elle est valable pour toute l'année civile 2018.

Accéder au formulaire d'identification EDITEUR [ICI](#)

2 – Complétez le formulaire Projet

Via ce formulaire en ligne, vous détaillez votre projet et transmettez les éléments nécessaires à l'instruction :

Pour tous, quel que soit le projet :

- **le formulaire d'identification ;**
- **1 lettre de saisine motivée**, à adresser au président du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine ;
- **votre programme éditorial – Prévisionnel 2018 ;**
- **votre budget prévisionnel** accompagné des éventuels devis et pièces justificatives (selon modèle joint) ;
- **une revue de presse ;**
- **la copie d'un contrat d'édition récemment signé** (à défaut un contrat type) ;
- **la copie du contrat de diffusion-distribution ou présentation de l'organisation précise de la diffusion-distribution de vos ouvrages ;**
- **les derniers éléments financiers approuvés** (bilan financier, compte de résultat détaillé, liasse fiscale) ;
- **un RIB** (le nom du bénéficiaire et/ou de l'organisme indiqué doivent être rigoureusement identiques à ceux du demandeur qui a le statut légal pour déposer le dossier) ;
- **l'avis de répertoire SIREN** ou un **extrait KBis de moins de trois mois ;**
- **une attestation sur l'honneur** certifiant de l'exactitude des renseignements indiqués dans ce présent dossier ;
- **tout document que vous jugerez utile à l'instruction de la demande.**

Selon votre statut et votre situation :

- **les justificatifs des mentions de soutien** pour les éditeurs ayant déjà bénéficié des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- **Pour les associations :**
 - les pièces approuvées lors de la dernière assemblée générale ou le rapport de gestion,
 - l'insertion au journal officiel et les statuts actualisés,
 - la liste des membres du conseil d'administration et du bureau ;
- **Pour les structures employant des salariés :**
 - certificat attestant que vous êtes en règle vis-à-vis des obligations sociales et fiscales.

Pour accéder directement au formulaire Projet [ICI](#)

*L'inexactitude des renseignements portés sur ce dossier conduira à l'ajournement de la demande. Pendant l'instruction du dossier, toute modification inhérente au projet devra nous être signalée dans les meilleurs délais. **Tout dossier incomplet sera refusé.***

Traitement et confidentialité des données

Les données recueillies feront l'objet d'un traitement informatique permettant d'examiner votre demande. Les destinataires sont la Région Nouvelle-Aquitaine et ALCA Nouvelle-Aquitaine. Lors des phases de bilan et d'analyse de la situation des professionnels du livre en région, les données seront anonymisées et prises sous l'angle collectif.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à ALCA Nouvelle-Aquitaine : alca@alca-nouvelle-aquitaine.fr MÉCA 5 parvis Corto Maltese CS81993 33088 Bordeaux cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

TRANSMISSION ET DÉPÔT DU DOSSIER

Une fois le formulaire de demande complété et les pièces complémentaires chargées, vous validez votre demande qui est automatiquement transférée à ALCA Nouvelle-Aquitaine qui transmet le dossier complet aux services instructeurs de la Région Nouvelle-Aquitaine.